

Commune de Lattes

Délibération : Del2018-0023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

OBJET: COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

24 janvier 2018.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. GACHET, M. LACOMBE, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. VAILLE, M. BANULS, M. BLIN, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE

EXCUSES : M. MODOT, Mme DONADA, Mme LOUBATIERES

ABSENTS : M. CLAUSIER, M. MERCKLE

Le projet de Budget Primitif 2018, qui est soumis au Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 26 500 000 € qui se décompose en :

- Section d'investissement : 7 000 000 €
- Section de fonctionnement : 19 500 000 €

L'équilibrage des sections de fonctionnement et d'investissement :

❖ Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement prévoit une augmentation de 0,15% rapport à 2017 pour s'établir à 19 500 000 €. Cette très légère augmentation reste largement inférieure à la limite de + 1,20% imposée par le gouvernement.

En dépenses, il est construit sur la base d'une baisse des charges à caractère général de 0,67%, d'une baisse des charges financières de 40,62% , d'une hausse des charges de personnel limitée à 1,14% et d'une augmentation du virement à la section d'investissement de 34,31% par rapport au budget primitif de 2017.

En recettes, les produits des services augmentent de 2,90%, le produit des impôts évolue de + 0,69% et les dotations et participations baissent de 1,09%. La dotation globale de fonctionnement devrait rester stable à 764 000 € en 2018.

Ainsi, le produit des impôts sert à financer les activités municipales suivantes :

- 20,67 % Enseignement
- 15,75 % Social, famille, logement
- 17,05 % Aménagements, services urbains, environnement
- 11,29 % Sport-Jeunesse
- 13,02 % Administration générale
- 7,29 % Divers (administration d'Etat, cimetière, festivités, communication, élus)
- 8,29 % Police
- 6,64 % Culture

Commune de Lattes

Pour mémoire, la Commune participe directement au financement annuel du budget de la Métropole à hauteur de :

- 2 863 000 € pour les aménagements et services urbains,
- 470 000 € pour le Musée archéologique,

et les lattois à hauteur de 7 923 015 € par leurs impôts prélevés par la Métropole en 2017 hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

○ La fiscalité :

Les taux d'imposition n'évolueront pas en 2018. La loi de finances a prévu désormais une augmentation annuelle des bases fiscales correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente.

○ La tarification

Les tarifs des prestations communales n'évoluent pas significativement en 2018. De plus la commune continuera à appliquer des tarifs échelonnés en fonction des revenus.

○ Les subventions

La Commune maintiendra son soutien, sans diminution au centre communal d'action sociale (1 550 000 €) et aux associations (771 211 € soit 0,72% d'augmentation), qui participent au dynamisme de la vie locale. Enfin, la Commune augmentera la subvention au budget du Théâtre Jacques Cœur de 5,15%, passant de 300 000 € à 315 415 €, en raison essentiellement du remplacement de personnel (maladie).

○ La dette

La totalité des emprunts est à taux fixe. Une partie de l'encours est financé par la Caisse d'Allocations Familiales à taux zéro.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 6 210 332,22 €. Pour information l'encours de la dette représente environ 4 mois de recettes réelles de fonctionnement ou 2,5 ans de capacité d'autofinancement brute.

En 2018, la Commune s'acquittera d'une annuité de 897 420, 21 € (Remboursement du capital = 679 095,67 €, remboursement intérêts 218 324, 54 €)

❖ Investissement :

La section d'investissement prévoit une augmentation de 29,39% par rapport à 2017. Elle s'équilibre à 7 000 000 € et prévoit notamment :

- Aménagement des locaux du nouveau Forum de Maurin,
- Travaux dans les écoles : travaux d'étanchéité, réfection de la cour de l'école maternelle de Port Ariane, poursuite de l'installation des flots en cantine,
- Acquisitions foncières : locaux ancien Forum Maurin , lot 1 Urban Park...,
- Maison de la Nature : réfection de la toiture et du sentier minéral,
- Solde pour la création d'une nouvelle crèche à Boirargues et restructuration d'une partie de la crèche du Nid du Méjean (cuisine et buanderie),
- Travaux dans le gymnase de la Safer,
- Déplacement du boulodrome de Maurin,
- Extension du cimetière Saint Jean,
- Poursuite de l'installation des caméras de vidéo protection,
- Attribution de compensation investissement de travaux de voirie,
- Acquisition de matériels (véhicules, matériel pour les écoles, ALSH et cantines).

Le financement de ces investissements est assuré par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 1 913 979,83 € et un recours à l'emprunt de 3 625 000 €.

Commune de Lattes

○ Ressources humaines

Les charges de personnel s'élèvent à 9 513 025 € au BP 2018 (pour mémoire budget 2017 = 9 405 500 €). Cette maîtrise de l'évolution de la masse salariale est la conséquence d'une gestion rigoureuse et notamment grâce :

- A la poursuite de la rationalisation des heures supplémentaires,
- Au non remplacement des départs à la retraite dans la mesure des possibilités de restructuration des services,
- Au non remplacement de la plupart des arrêts maladies courts,
- A l'augmentation de la durée annuelle du temps de travail,
- A la limitation du recours aux saisonniers,
- A la non compensation des temps partiels (Hors écoles).

La Commune arrive à maîtriser ses dépenses de personnel malgré les augmentations engendrées par les contraintes obligatoires décidées par l'Etat notamment le Glissement Vieillesse Technicité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire:

- Vote le budget primitif communal pour l'exercice 2018,
- Approuve le tableau d'amortissement des biens pour l'année 2018.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 5 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la

Réception en Préfecture le 31/01/2018

Et de la publication le 31/01/2018

Cyril MEUNIER,
Maire

